

[Traduction]

M. Epp: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il n'a pas répondu à mes deux questions, mais il a dit que le Parlement britannique agirait à la lumière des précédents et ne changerait pas de politique. Si c'est bien le cas, j'aimerais lui demander quelle est la politique annoncée.

Lorsque le ministre de la justice s'est entretenu avec les ministres britanniques, l'un deux lui a-t-il rappelé d'une façon ou d'une autre, que celui qui était alors leader à la Chambre, St. John Stevas nous avait avertis le 10 novembre, que «le gouvernement britannique aurait pour principe de ne pas agir si la Cour suprême du Canada était saisie d'un appel?»

[Français]

M. Chrétien: Madame le Président, la réponse à l'honorable député sera très bien connue, parce que j'espère que le gouvernement anglais déposera très bientôt sa réponse au Rapport Kershaw. Quant à moi, je suis convaincu qu'il va agir suivant la parole de madame Thatcher à l'effet qu'il va disposer de la résolution d'une façon rapide suivant les précédents et la loi.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE BRAS ALICE (C.-B.)—LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS TOXIQUES PAR LA SOCIÉTÉ AMAX—DEMANDE D'ABROGATION DU DÉCRET

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il a déclaré à maintes reprises à la Chambre que les scientifiques de son ministère ont toujours été en faveur d'un décret spécial accordant à Amax le droit de déverser des résidus miniers dans le bras Alice. Voici ce qu'il a dit à la Chambre:

... les responsables de la région du Pacifique ont effectué l'étude que je demandais. A l'issue de leur examen, ils ont dit que rien ne leur avait permis de modifier les recommandations qu'ils avaient faites et qui avaient finalement été adoptées dans le décret du conseil.

Toutefois, un membre du groupe qui a étudié la question du déversement dans le bras Alice a déclaré:

Dans les circonstances actuelles, les documents établiront que JDCC a approuvé les recommandations du groupe d'étude. C'est évidemment faux.

Dans la même lettre, les scientifiques attachés aux services du ministre ont rejeté le projet en 1978, pour les raisons suivantes: «Les métaux lourds que contiennent les résidus miniers...»

● (1425)

Mme le Président: A l'ordre. Les extraits dont le député donne lecture sont bien longs. Aurait-il l'obligeance de passer à sa question?

M. Fulton: Étant donné, madame le Président, que le ministre a déclaré à bien des reprises à la Chambre que son équipe de scientifiques avait toujours dit que ce projet était bon et ne posait aucun problème, le ministre voudrait-il bien se lever et nous dire sur quelles données scientifiques il se fonde? Compte

Questions orales

tenu de ces renseignements, le ministre consent-il à abroger le décret du conseil spécial?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai dit il y a quelques mois quand on m'a posé la question que j'allais demander à mon ministère de réexaminer cette affaire, ce que j'ai fait. Mes collaborateurs ont déclaré que rien de nouveau n'était intervenu démontrant qu'il convenait de modifier la recommandation que l'on avait prise en vue d'approuver, par décret du conseil, les dispositions réglementaires qui ont été adoptées.

A ce que j'appellerais le premier niveau de compétence, un comité interministériel a examiné la question. Il y a eu des avis divergents. Dans la hiérarchie, l'échelon suivant est le ministère. Après avoir obtenu l'avis de scientifiques émérites, ce dernier en est venu à la conclusion que c'était là une politique souhaitable pour faire face aux problèmes du déversement en mer. Conformément à la filière ministérielle normale, il a été recommandé d'accorder la permission. Et c'est de cette recommandation que je me suis inspiré.

Comme je l'ai dit, au premier niveau des entretiens entre les représentants de différents ministères, il y a eu divergence d'opinions. J'ai demandé un nouvel examen de cette question pour être bien sûr qu'on tienne compte des avis divergents. Pour l'instant, je n'ai pas reçu de communication sur cette question.

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, voilà une année que cette question agite la Chambre des communes. Quatre des cinq scientifiques du premier groupe d'études, le Service canadien de la faune, les collaborateurs du Service océanographique et même les représentants du ministère des Pêches et des Océans sont opposés à ce projet. Compte tenu de la lettre de M. Trethewey où il est affirmé que le rapport du comité mixte est tout à fait irrégulier et absolument inacceptable, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas suspendu ce projet, abrogé le décret du conseil spécial et demandé une enquête publique puisqu'il ne reste plus que deux jours d'ici le début des déversements?

Des voix: Bravo!

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, il y a une semaine, après beaucoup de retard en partie suite aux frayeurs et aux peurs que le député a entretenues...

Une voix: Asseyez-vous!

M. LeBlanc: Enfin, une équipe d'éminents savants s'est réunie pour examiner les données qui ont inspiré la décision, lorsque la recommandation du premier niveau de spécialistes a été annulée par le deuxième. Cette façon de procéder n'est pas inhabituelle lorsque la question à l'étude présente des aspects techniques ou scientifiques complexes. Cette équipe de savants nous dira si tout s'est déroulé normalement, si l'on a correctement interprété les données scientifiques, ou si il faut modifier la réglementation ou les méthodes de contrôle.